

**Université  
des Antilles**



**Procès-verbal  
du Conseil académique**

**Du 29 novembre 2023**

Liste des présents

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Administration	GEOFFROY	Michel	President UA		<b>P</b>
	LOPEZ	Marie-Laure	DGS	Administration générale	<b>P</b>
	SOLVIGNON	Genevieve	DRH	Administration générale	<b>P</b>
	BENGOUBOU-VALERIUS	Mendy	Direv	Administration générale	<b>P</b>
Collège A : 7	AUORE	Guyène	PR	971	<b>P</b>
	CORDEL	Nadège	PR	971	Procurator G. Mophou
	FLORY	Anny	PR	971	Procurator D. Rogers
	GASPARD	Sarra	PR	971	<b>A</b>
	MOPHOU	Gisèle	PR	971	<b>P</b>
	PELAGE	Jeannie	PR	971	<b>A</b>
	SOUBDHAN	Ted	PR	971	<b>A</b>
Collège B : 5	ARAGON	Jaime	MCF	971	<b>P</b>
	COUDEVILLE	Guillaume	MCF	971	<b>P</b>
	FACORAT-GASPARD	Brigitte	MCF	971	<b>A</b>
	DULORMNE	Maguy	MCF	971	<b>P</b>
	PHILIPPON	Melody	MCF	971	<b>A</b>
Collège C : 2	LAWRENCE	Genica	MCF	971	Procurator G. Aurore
	RENE-TROUILLEFOU	Malika	MCF	971	<b>P</b>
Coll D	BELLANGER	Jean-Pierre	MCF	971	<b>A</b>
Collège E	LETIN	Gregory	BIATSS	971	<b>P</b>
	SIARRAS	Patrick	BIATSS	971	<b>P</b>
Coll F	NAIGRE	Rose-Marie	BIATSS	971	<b>P</b>
BIATSS:2	GILLOT	Michelle	BIATSS	971	<b>P</b>
	ROUYARD	Francky	BIATSS	971	<b>P</b>
Etudiants : 6	AGRIODOS	Euzanne	Etudiant	971	<b>A</b>
	HAUTERVILLE	Stacy	Etudiant	971	<b>A</b>
	PRUDENT	Aurélié	Etudiant	971	<b>A</b>
	RAFAEL	Weni	Etudiant	971	<b>A</b>
	RINALDO	Ethan	Etudiant	971	<b>A</b>
	RIPPON	Carl	Etudiant	971	<b>A</b>
Personnalités Extérieures : 4	BELLEMARE	Rolland	Personnalité extérieure	971	<b>A</b>
	LOUVET	Sandrine	Personnalité extérieure	971	<b>A</b>
	OZIER-LAFONTAINE	Harry	Personnalité extérieure	971	Procurator G. Mophou
	VEGA-RUA	Anubis	Personnalité extérieure	971	<b>P</b>

Conseil académique du 29 novembre 2023

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 7	BANCE	Philippe	PR	972	A
	DONATIEN	Patricia	PR	972	A
	DAVID	Carine	PR	972	A
	DRAME	Moustapha	PR	972	Procuration M. Geoffroy
	ELI DIT COSAQUE	Jocelyn	PR	972	P
	INAMO	Jocelyn	PR	972	Procuration J. Eli dit cosaque
	JOSEPH	Philippe	PR	972	P
	ROOS	Christophe	PR	972	P
Collège B:5	GROS-DESORMEAUX	Jean-Raphael	MCF	972	P
	JOACHIM	Jean-Louis	MCF	972	P
	LEBRINI	Mounin	MCF	972	P
	MANYRI	Laurent	MCF	972	P
	ROGERS	Dominique	MCF	972	P
Collège C :2	CORBIN	Elsa	MCF	972	P
	DUBOST	Isabelle	MCF	972	P
Coll D	RAMASSAMY	Mickaelle	MCF	972	P
Collège E	MARTY AUGUSTIN LUCILE	Gilian	BIATSS	972	A
	PLACIDE	Patrick	BIATSS	972	P
Coll F	FAURE	Agnes	BIATSS	972	P
BIATSS :2	JEAN-BAPTISTE	Pascale	BIATSS	972	P
	MAMES	Patricia	BIATSS	972	Procuration A. Faure
Doctorants : 2	CHAPRON	Stephane	Doctorant	972	A
	COET	Linda	Doctorant	972	A
Etudiants : 6	ARTIGNY	Coralie	Etudiant	972	A
	BAYBAUD	Marc-Olivier	Etudiant	972	A
	COUFFE	Alexy-Kanel	Etudiant	972	A
	LINVAL	Jean-Brice	Etudiant	972	A
	ROBIN	Edwin	Etudiant	972	A
	ZALI	Thailyana	Etudiant	972	A
Personnalités Extérieures : 4	BESSADA	Catherine	Personnalité extérieure	972	A
	EL GANAOUI	Mohammed	Personnalité extérieure	972	A
	HO HIO HEN	Catherine	Personnalité extérieure	972	A
	POSTE VACANT		Personnalité extérieure	972	

## Ordre du jour

Compte rendu des débats .....	5
1) Propos liminaires du président .....	5
2) Affaires institutionnelles .....	6
a) Création de trois instituts.....	6
3) Affaires ressources humaines .....	11
a) Procédure d'inscription à l'HDR .....	11
b) Campagne d'emplois établissement 2024 : Enseignants-chercheurs.....	13
4) Affaires scientifiques .....	17
a) Changement de périmètre d'une UMR.....	17
c) Adhésion de l'Université des Antilles au Centre d'excellence caribéen de la géothermie .....	17
b) Dotation annuelle des unités de recherche .....	17
5) Affaires pédagogiques .....	18
a) Validation des informations destinées au portail Parcoursup au titre de l'année 2024 .....	18
b) Validation des informations destinées au portail Mon Master au titre de l'année 2024 .....	19
c) Diplômes universitaires (UFR Santé) : avenant, renouvellement, modifications, créations.....	19
d) Dossier d'accréditation du diplôme IBODE .....	20
e) Modalités de contrôles de connaissances du diplôme IBODE .....	20
6) Questions diverses .....	20

## Compte rendu des débats

*Ouverture de la séance à 09 h 10*

### **1) Propos liminaires du président**

**M. le Président :** Nous avons deux collègues aussi du Camp Jacob qui sont connectés : Monsieur ARAGON et Monsieur ROUYARD.

**M. ROUYARD, BIATSS :** Bonjour à tous !

**M. le Président :** Bonjour !

**M. ARAGON, MCF :** Bonjour !

**M. le Président :** Ce qui fait, pour l'instant, 14 dans la salle du conseil, deux au Camp Jacob et 17 à Schoelcher. Le quorum est atteint. Nous pouvons valablement commencer cette réunion. Merci Monsieur le Vice-Président du pôle Martinique de m'indiquer si jamais des collègues nous rejoignent en cours de réunion pour qu'on puisse prendre en compte leur vote.

Pour commencer, je vous remercie pour votre présence à ce conseil qui est un conseil important. Ils le sont tous, mais celui-ci l'est particulièrement. En effet, lors de l'élection présidentielle de notre université, en 2022, lorsque j'ai pris mes fonctions, mon équipe et moi avons fait un certain nombre de promesses : une promesse de modernité, une promesse d'ambition, une promesse aussi de disruption. Ces promesses se concrétisent au fur et à mesure que le temps passe. J'en veux pour preuve que, pour la première fois, nous avons, lors de la célébration des 40 ans de l'université, réuni les deux présidents de collectivités majeures à l'université sur le campus de Schoelcher à l'amphi Michel LOUIS. Il s'agissait bien sûr du président LETCHIMY, le président de la CTM, et du président CHALUS, le président de la région Guadeloupe. Ils ont eu chacun des mots très forts, très puissants pour dire leur soutien à l'université, le soutien qu'ils souhaitent accorder à notre établissement. C'est une première, vous le savez tous. Jamais deux présidents de collectivités majeures n'avaient ainsi, à l'unisson, dit leur volonté de nous soutenir, de nous aider, de nous accompagner, et de nous témoigner aussi la confiance qu'ils nous faisaient.

Pour la première fois également, l'université a voté des engagements vis-à-vis des territoires d'implantation. On ne va pas reprendre ici. Ils ont été votés au CAC, ils ont été votés aussi au Conseil d'administration. C'était là aussi un changement de paradigme de dire que nous ne fonctionnons pas à huis clos, mais nous sommes ouverts au monde, ouverts sur nos territoires et que nous avons une utilité, que nous en sommes conscients en termes de formation, en termes de développement des territoires, en termes d'attractivité. Nous sommes incontournables. Nous sommes un moteur de développement de notre pays, de Martinique et de Guadeloupe et nous prenons cette responsabilité très à cœur.

Pour la première fois aussi, une convention historique était signée il y a peu de temps en octobre dernier entre l'UA et la CTM. Une convention pluriannuelle historique en quoi ? Tout simplement, déjà au niveau de la vision qu'elle déploie, une vision partagée entre l'université au service des territoires et cette collectivité territoriale de Martinique en termes de formation, en termes de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, afin de préparer les métiers de demain et non pas de continuer à former pour ceux qui ont disparu ou qui vont disparaître bientôt. C'est une convention qui prend en compte les besoins du territoire martiniquais en termes de développement, là aussi d'attractivité, de développement économique pour répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux. C'est une convention historique aussi parce qu'elle est d'un montant de cinq

millions jamais vu à l'Université des Antilles, avec aucune collectivité, ni en Guadeloupe et en Martinique. C'est donc une convention pluriannuelle de cinq millions pour déployer cette vision partagée, cette vision commune de développement.

Pour la première fois également, une convention va être signée avec le Conseil départemental de Guadeloupe. Elle sera présentée au Conseil d'administration la semaine prochaine. C'est une convention d'un montant de 1 300 000 € au bénéfice de nos étudiants de la mobilité, bien sûr, du côté social, qui est une prérogative, une compétence du département, mais bien au-delà, sur des questions aussi patrimoniales qui relèvent de l'histoire, qui relèvent des compétences du Conseil départemental de Guadeloupe. Donc, là aussi, c'est une première. Des conventions, on en avait avec le département, mais il s'agissait de conventions plus modestes, avec des laboratoires, avec des départements, des UFR, sur des actions ponctuelles. Là, il s'agit d'une vision également partagée entre l'Université des Antilles et le Conseil départemental de Guadeloupe d'un montant supérieur à un million d'euros.

Et enfin, pour la première fois dans son histoire, l'université intègre le prestigieux classement de Shanghai. Je tiens encore une fois à féliciter l'ensemble des collègues de cette université, sans aucune exception, toutes catégories confondues, toutes disciplines confondues. Je parle des collègues enseignants chercheurs, bien sûr, dans les disciplines au cœur de l'écologie, qui est cette thématique large qui nous a permis d'être reconnus, mais également des autres collègues qui travaillent dans d'autres disciplines, pour leur ardeur au travail. Je les remercie pour leur sens du devoir, les responsabilités qu'ils prennent chaque jour auprès des étudiants et auprès de l'institution. Je remercie les collègues BIATSS pour l'encadrement indispensable dont on a besoin, qu'il soit administratif, logistique ou technique. Sans l'administration, sans les personnels administratifs et techniques, il n'y a pas de classement à Shanghai possible, et sans apaisement non plus. Merci à celles et ceux qui contribuent à ce que chaque jour, cette université reste unie et reste au travail avec comme seul objectif le service à rendre aux étudiants et à notre pays. Rien de tout cela n'aurait été possible sans vous tous. Pour cela, je vous adresse mes sincères remerciements pour cette réussite collective et cela constitue l'expression de l'excellence antillaise. Pour une fois, nous arrivons ensemble à réussir, à rayonner et à occuper la place qui est la nôtre dans le monde. Chers collègues, cet ordre du jour aujourd'hui sur certains aspects rejoint ces propos liminaires. Nous aurons l'occasion de toute façon d'en discuter au cas par cas. Est-ce que vous avez des questions diverses à poser à la fin de cette séance ? En Martinique, est-ce qu'on a des questions ? A priori, pas de questions. Est-ce qu'à Saint-Claude, vous avez des questions diverses à poser ? Aucune à Saint-Claude, aucune en Martinique. À Fouillole, est-ce que, dans la salle, vous avez des questions diverses sur cette séance ? Non plus ? Je vous remercie. Pas de questions diverses.

## 2) Affaires institutionnelles

### a) Création de trois instituts

**M. le Président :** Nous allons passer tout de suite au premier point après les propos liminaires : les affaires institutionnelles et la création de trois instituts. Avant de vous donner la parole, je présente rapidement le sujet. Il est question pour l'université d'honorer ses engagements pris lors de la signature de la convention entre l'UA et la CTM. J'en ai fait mention dans les propos liminaires. C'est un projet de convention qui a été validé à l'unanimité par le Conseil d'administration au mois de juillet dernier, juillet 2023, et qui prévoit la création de trois instituts : un institut d'urbanisme, d'architecture et d'aménagement, un institut du numérique et un institut de biodiversité et d'écologie. Ces instituts sont des instituts pluridisciplinaires. Ils ne sont pas dédiés à des sections CNU en particulier, puisqu'il s'agit pour la collectivité de répondre à des problématiques qui sont larges et qui nécessitent forcément une approche plurielle et non réduite. Ce sont des instituts qui,

compte tenu des enjeux et compte tenu des montants mis à disposition par la Collectivité Territoriale de Martinique, auront leur siège en Martinique, mais seront ... Ce qui est proposé, c'est que ce soient des composantes transversales, au même titre que la faculté de médecine.

Et là aussi, le président LETCHIMY était tout à fait conscient de l'utilité pour ces instituts de rayonner à la fois sur la Martinique et sur la Guadeloupe, compte tenu des compétences qui sont partagées sur les deux territoires. Il s'agit bien d'instituts de l'Université des Antilles et non des instituts du Pôle Martinique. Ce sont des propositions de création d'instituts, de composantes transversales, conformément au Code de l'éducation dont les statuts vont être différents les uns des autres parce qu'ils n'ont pas la même ambition. Mais de toute façon, l'ambition commune, en tout cas, est de répondre aux enjeux des territoires antillais et en particulier, bien sûr, singulièrement du territoire martiniquais, en termes d'urbanisme, de numérique, de biodiversité, en ayant des interactions fortes avec les professionnels et les spécialistes et experts extérieurs à l'université, présents sur nos territoires. Il ne s'agit pas de composantes strictement internes à l'université, mais bien de lieux de discussion, d'échange, de travail et d'expertise pour de la valorisation et du transfert technologique au profit de nos territoires. Je vous laisse la parole. Je ne serai pas plus long. Est-ce que vous avez des questions sur ce point avant que nous passions au vote ? La parole est à vous. Oui, en Martinique, je vois qu'il y a un bras levé.

**Mme ROGERS, MCF :** Monsieur le Président. C'est Madame ROGERS, je ne sais pas si vous m'entendez.

**M. le Président :** Parfaitement, Madame ROGERS.

**Mme ROGERS, MCF :** Je voulais juste savoir comment s'articulaient ces instituts avec les laboratoires, les équipes qui travaillent déjà sur ces thématiques.

**M. le Président :** Les collègues, qu'ils soient dans des laboratoires ou pas, peuvent très bien émarger à ces instituts. C'est bien une discussion qu'on aura lorsqu'on va voter les statuts, puisqu'il ne s'agit pas là de créer des laboratoires de recherche supplémentaires, même s'il y aura des activités de recherche au sein de ces instituts. Là, il suffira effectivement que les collègues se fassent connaître et fassent des propositions pour enrichir l'activité des instituts, mais tout est libre. C'est un format qu'on va inventer ensemble et sur lequel on va discuter. Et comme je vous l'ai dit, c'est bien pour cela qu'il n'y a pas de statut pour l'instant, parce que cela demande un peu de temps, mais pour lancer les travaux, les discussions et l'ensemble de ces discussions et de ces démarches, il faut quand même que ces instituts soient validés par les instances et, ensuite, on passera à la deuxième phase, c'est-à-dire la phase consistant à trouver le contenu adéquat à chacun des instituts. Mais tous les collègues de l'Université des Antilles, des deux pôles, qu'ils soient dans des laboratoires de recherche ou pas, pourront contribuer au rayonnement et aux travaux de ces instituts en fonction de leurs compétences, bien entendu, parce qu'ils seront pluridisciplinaires, comme je vous l'ai dit.

**Mme ROGERS, MCF :** Merci.

**M. le Président :** Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Monsieur LETIN et Madame DULORMNE.

**M. LETIN, BIATSS :** Oui, Gregory LETIN. C'est vrai que Monsieur le Président, c'est très bien, nous allons avoir bientôt trois instituts. C'est vrai que les statuts ne sont pas encore établis et on le comprend parfaitement, Monsieur le Président. La tâche est lourde. Mais dans la note, ce qui m'interpelle, c'est juste une phrase, un petit paragraphe. C'est le dernier qui stipule que chaque institut sera doté de statuts qui seront présentés au Conseil d'administration de l'UA dans un délai de huit mois à compter de l'approbation de la présente note. Est-ce que cela sous-entend que les statuts établis ne sont pas soumis au CSA pour... ?

**M. le Président :** Je n'ai pas parlé de toute la chaîne de discussion pour l'élaboration des statuts. J'ai parlé uniquement de l'acte final qui va entériner les statuts, c'est-à-dire le Conseil d'administration et, bien entendu, les statuts passeront en CSA. En revanche, les composantes en question n'étant pas polaires, ils ne seront pas soumis à l'examen des CSAS et des conseils de pôle. Ils iront directement en CSA et en Conseil d'administration. Et ce délai nous permet d'être opérationnels au 1<sup>er</sup> septembre 2024. Madame DULORMNE.

**Mme DULORMNE, MCF :** Oui, bonjour à tous. Madame DULORMNE Maguy en biologie végétale. Par rapport à ce projet d'instituts, il s'agit de remobiliser des moyens à travers des instituts et c'est justement ma question, c'est-à-dire la question des moyens et de la répartition des moyens. Actuellement, nous avons historiquement un développement de compétences en termes de formation en écologie et concernant l'étude de la biodiversité qui remonte à plusieurs dizaines d'années. Et nous avons des laboratoires de recherche spécialisés en écologie sur le fonctionnement des interactions au sein des organismes vivants de la biosphère et notamment à l'échelle caribéenne. Ces compétences sont reconnues à travers des masters internationaux et à travers des publications scientifiques. Quand on regarde le classement de Shanghai justement en termes de disciplines, les critères de détermination de ce classement mettent en évidence la qualité de la formation et des recherches qui ont été effectuées jusqu'à maintenant. Par exemple, les publications et l'indice des publications sont comptabilisés dans le classement de Shanghai. Il y a eu, par une équipe de recherche en écologie, une publication dans Science. Actuellement, nos formations qui sont reconnues sont en souffrance en termes de moyens et de fonctionnement. L'écologie, c'est une discipline où il faut se donner les moyens d'emmener les étudiants sur le terrain pour faire des observations. Ils doivent toucher la biodiversité, observer la biodiversité et on n'a même pas les moyens d'emmener les étudiants en bus, en forêt, pour faire des camps. Actuellement, on a un master qui fonctionne avec 2 000 €.

**M. le Président :** Madame DULORMNE, je ne vais pas vous interrompre, mais il faudrait revenir au sujet qui porte sur les instituts ...

**Mme DULORMNE, MCF :** Je reviens au sujet des instituts. Actuellement, en termes de formation et de recherche, et notamment au niveau de la formation, on se sent – on va dire – largement délaissés. J'aimerais donc savoir les moyens qui vont être mis à disposition. Comment est-ce qu'ils vont pouvoir être déployés en termes de ressources pour pérenniser des formations qui existent déjà, pour soutenir des recrutements sur des formations et des unités de recherche qui ont fait leurs preuves jusqu'à maintenant ? Parce que nous sommes très inquiets au niveau de la discipline « écologie et biodiversité ».

**M. le Président :** Merci Madame DULORMNE. Je vais vous répondre point par point. C'est vrai que je ne comprends pas d'où vient cette inquiétude puisque nous avons voté en CAC et en CA dans les engagements de l'université vis-à-vis des territoires que l'écologie et la biodiversité étaient une priorité de notre établissement. Ce n'est pas une priorité guadeloupéenne ou martiniquaise, c'est une priorité de l'UA. Il n'est pas question pour nous de rétropédaler, alors que nous avons voté ces engagements. C'est le premier point.

Il n'y a eu aucune réduction de moyens au niveau de la biologie. Je parle de manière générale, je ne parle pas uniquement de l'écologie, au contraire. Un poste d'enseignant a été créé grâce à des remaniements de postes qui ont été effectués par le Conseil du Pôle Guadeloupe. Cela vient vous soulager dans vos enseignements pour vous permettre peut-être d'avoir plus d'activités de recherche. Cela a été attribué ex nihilo à la faculté des sciences et au département de biologie pour un volume de 384 heures d'enseignement. Pour les formations, c'est un geste qui est clair et c'est un geste du Pôle Guadeloupe qui a dû donc annuler, supprimer



et neutraliser des emplois qui étaient devenus vacants, pour avoir de la masse salariale et créer ce poste d'enseignant au sein du département de biologie. Il n'y a aucun désengagement vis-à-vis de cette discipline.

Maintenant, je trouve que le fait de réduire le classement de Shanghai à une équipe que vous avez nommée est un peu fort parce que quand on sait... Non, c'est une réduction, Madame DULORMNE. C'est une réduction parce que l'écologie, c'est un champ qui est transdisciplinaire, qui est une thématique extrêmement large, et c'est bien pour cela qu'on a pu y être classé. On n'aurait pas pu l'être en mathématiques – et je suis mathématicien – parce qu'on n'a pas de transversalité. Nous sommes une vingtaine de mathématiciens dans l'établissement. On ne fait pas le poids face aux colosses asiatiques ou européens ou bien surtout nord-américains.

Shanghai, c'est un classement qui existe depuis quelques années maintenant, sous cette forme, depuis peut-être six ou sept ans, sous la forme dont on a bénéficié et qui a suscité dans l'enseignement supérieur français de profondes réformes. On a créé des PRES (Pôles de Recherche d'Enseignement Supérieur) par la loi. Ce sont des adaptations législatives. On a créé des communautés d'universités, on a créé de grands établissements. Autant les PRES ont été abandonnés, mais les communautés et les grands établissements existent maintenant pour que ces universités déjà énormes fusionnent, mettent ensemble leur potentiel et aillent affronter les géants asiatiques et les géants nord-américains. C'est comme cela qu'on est à Shanghai. On ne peut donc pas me dire aujourd'hui qu'il y a eu une publication, qu'il y a trois ou quatre personnes dans un laboratoire qui ont travaillé et qu'on est à Shanghai, parce que c'est l'impression que cela donne. Ce n'est pas vrai. L'interaction dont vous parlez entre les êtres vivants et leur environnement, ce n'est pas que de la biologie cellulaire ou de la biologie végétale ou de l'écologie pure et dure en section 67 du CNU. Bien sûr que vous êtes au cœur de l'écologie, mais il n'y a pas que ça, sinon on n'aurait jamais pu y être, on n'aurait jamais pu être à Shanghai. Donc ça, je veux que ce soit bien clair.

Concernant les moyens, c'est très simple. Le président LETCHIMY et son assemblée ont décidé de mettre cinq millions d'euros sur la création notamment de ces instituts qu'ils offrent d'une certaine façon à l'Université des Antilles. Les moyens sont là pour que les instituts fonctionnent. Cela ne coûtera pas un euro à l'établissement, puisqu'on a cinq millions. Je ne suis même pas sûr qu'on arrive en trois ans à dépenser cinq millions d'euros. On va y aller. On va essayer parce qu'on est ambitieux, qu'on a des objectifs à atteindre et qu'on s'est engagés. Mais je ne suis pas sûr qu'on dépense cette somme-là. Mais elle est dédiée notamment aux instituts, comme cela est décrit dans la convention. Maintenant, concernant les moyens dédiés au sein de l'UFR, puisque c'est de ça dont il était question pour la formation, le Pôle Guadeloupe a déjà contribué, comme je vous l'ai dit, par un renfort ex nihilo, ce qui est une première pour un département qui a déjà quand même beaucoup d'enseignants, mais qui a aussi beaucoup d'étudiants. C'est pour ça que l'effort a été fait. Puis, pour le reste, il convient peut-être de voir le département pour qu'il affecte ces ressources différemment, l'UFR SEN qui peut redéployer ces emplois d'un département à un autre ou encore le Conseil de Pôle qui peut lui aussi déployer des emplois du Pôle Guadeloupe d'une composante à une autre. Enfin, oui, d'une composante à une autre. C'est une compétence qui a déjà été utilisée par le Conseil de Pôle. En revanche, il ne faudra pas compter sur moi pour déployer – parce que ça, c'est ma compétence – des emplois de la Martinique vers la Guadeloupe ou de la Guadeloupe vers la Martinique. Ça n'arrivera pas. J'espère que j'ai été clair sur l'ensemble des réponses à vos questions. Est-ce qu'il y en a d'autres?

**M. JOSEPH, PR :** Oui, Monsieur le Président.

**M. le Président :** Je vous en prie, Monsieur JOSEPH.

**M. JOSEPH :** Je ne serai pas long. Je voulais dire simplement à la personne qui vient d'intervenir que l'écologie ne se développe pas uniquement dans les laboratoires de Fouillole. Tel est aussi le cas en Martinique. Et deuxièmement, il faut bien comprendre que nous sommes dans une construction entre les deux pôles, parce qu'effectivement, la convention, c'est une convention dont le financement est assuré par la CTM. Il est tout à fait normal que les instituts soient domiciliés à enseigner. En réalité, ce qu'il veut, c'est justement que la dynamique change et qu'il y ait des réponses aux questions du territoire et des territoires de façon générale, puisque ces instituts seront des instituts de l'université, comme l'avait dit Monsieur le Président. Il faut faire attention au discours parce qu'on a l'impression que nous revenons dans un passé qui n'est pas lointain, où on était dans une sorte de différenciation, alors que là, il y a un progrès qui a été fait pour que nous puissions travailler ensemble. C'est ce qui me semble nécessaire. Il y a des choses qui se sont réalisées ailleurs, mais cela n'a pas créé autant de problèmes. Monsieur le Président a parlé de la faculté de médecine. Maintenant, il y a une assemblée qui a pris la décision de mettre sur la table cinq millions d'euros et cela va servir à l'ensemble des deux pôles. Je ne vois pas le problème qui se pose actuellement. Dans tous les cas, c'est une bonne initiative et je vous soutiens, Monsieur le Président, dans cette initiative. L'intérêt est qu'on puisse après, une fois que c'est voté, travailler ensemble pour qu'il y ait une vraie transversalité. Parce que, dans cet institut, il n'est pas question uniquement de l'écologie au sens biologique du terme, mais des écologies. Il faut bien comprendre cela. Merci beaucoup.

**M. le Président :** Monsieur LETIN, oui.

**M. LETIN, BIATSS :** Oui, bonjour, Monsieur. Merci de m'avoir donné la parole. Je suis un peu interpellé sur ce que je viens d'entendre dans la réponse de Monsieur le Président quand il précise ou qu'il répond à Madame DULORMNE que des postes vacants ont été réutilisés ou transformés en postes d'enseignant. Je regrette malheureusement d'entendre cela puisque je représente un peu les personnels BIATSS dans cette instance. Et c'est l'une de mes observations. Aussi, il me semble que sur le Pôle Guadeloupe, il y a effectivement un manque de personnel, il y a un manque de vision en termes de quantité d'emplois dans la campagne d'emplois des personnels BIATSS.

**M. le Président :** Nous en parlerons avec grand plaisir, bien sûr, si vous le voulez bien, quand on sera arrivé à ce point-là. Concernant la neutralisation – c'est le terme que j'avais employé –, c'est simplement que la masse salariale d'emplois, qui étaient devenus effectivement vacants et qui n'avaient plus spécialement d'utilité en 2023 dans le contexte qui est le nôtre, a été utilisée pour des questions peut-être plus d'actualité. Et c'est exactement ce qu'on fait avec les BIATSS quand on les rehausse systématiquement et on arrête de publier des catégories C. On essaie d'avoir des catégories B et des catégories A. Ça fait partie d'une vraie politique RH que j'impulse et qui est soutenue au niveau des pôles. Le but est de monter en capacité et en compétences, afin de permettre aux collègues justement de progresser dans leur carrière et de recruter des gens à un niveau de compétence supérieur, parce que maintenant, en 2023, on a besoin de gens qui manipulent les outils numériques, et de gens qui ont un certain niveau de formation. Les métiers qui existaient il y a 30 ans à l'UAG n'existent plus. Il faut des gens qui ont un certain niveau de formation. Nous, on rehausse tout. Et là, effectivement, c'est parti du côté de l'enseignement pour tenir compte des difficultés, parce que notre premier service, c'est celui qu'on doit aux étudiants. Au-delà du corporatisme, il faut qu'on rende un service aux étudiants pour qu'il y ait des enseignants face à eux dans les salles de cours. On fait en sorte que les choses fonctionnent. C'est du pragmatisme, Monsieur LETIN. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les instituts, parce que là, on s'éloigne un petit peu ?

**Mme DULORMNE, MCF :** Oui. Je remercie Monsieur le Président et Monsieur JOSEPH pour leurs réponses. Cela aurait pu faire l'objet d'un large débat, mais on n'aura pas le temps de reprendre les différents points

aujourd'hui. Le thème de l'écologie et de la biodiversité est un vaste thème. Nous sommes dans un *hotspot* de biodiversité et c'est vraiment une bonne chose que cette discipline se développe à la fois en Guadeloupe et en Martinique. Il y a un champ d'investigation énorme et j'espère qu'on pourra développer en concertation un pôle de compétences qui soit complémentaire et qui ne soit pas en compétition directe dans l'avenir. En tout cas, la création et le développement de cette thématique ont toute leur place. Je voulais juste attirer l'attention des membres de ce conseil sur le point suivant. L'écologie, c'est une discipline large, comme l'a rappelé Monsieur le Président. Elle est pluridisciplinaire. Par contre, elle fait appel à l'intervention dans le milieu naturel. D'accord, on ne fait pas d'écologie en boîte de Pétri, on ne fait pas d'écologie stricte quand on est dans une discipline de biologie cellulaire ou de biologie moléculaire si on est complètement décentré du milieu naturel et de nos écosystèmes qui sont d'intérêt. Effectivement, on a eu en biologie des postes qui ont été mis à notre disposition, mais la biologie est une discipline large. Et à côté de l'écologie, il y a d'autres disciplines qui sont aussi en souffrance. Il se trouve que les postes qui ont été mis à disposition n'ont pas été mis à disposition en écologie et que le PRCE qui a toute sa place et dont le volume horaire s'est rempli en 15 jours, n'enseigne pas directement en écologie. Monsieur le Président, il reste des besoins et je suis convaincue que vous saurez entendre mon discours. Et vraiment, il y a quelque chose à faire de fort pour défendre et soutenir l'écologie.

**M. le Président :** Très bien, Madame DULORMNE. Je vous rappelle le principe de subsidiarité qui m'est cher, c'est-à-dire que chacun a son niveau de responsabilité et doit justement prendre ses responsabilités. Ça part du directeur de département, du directeur de laboratoire, du doyen, du pôle, etc., et enfin le Président. Mais moi, je ne vais pas faire d'ingérence dans les départements et les laboratoires pour leur dire comment profiler leurs postes ou lesquels mettre au concours. Ce que je demande, c'est simplement que la réglementation soit respectée et que les procédures soient respectées parce qu'on a eu un passé un peu tumultueux en termes de recrutement et de recours. Et il est hors de question que cela arrive à nouveau. Il y a un avant et un après. Le Rubicon a été franchi par certains et il n'y a pas de marche arrière. Mon seul point de fermeté là-dessus est le respect de la réglementation. Pour le reste, les départements et les laboratoires ont toute liberté pour profiler leurs postes comme ils le souhaitent, et chaque instance, bien sûr, est saisie, conformément à ses compétences. Nous allons passer au vote sur la création de trois instituts, conformément à la note qui vous a été transmise. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Donc, j'ai un vote contre à Fouillole. J'ai donc un vote contre. Donc, merci. Le Conseil académique émet un avis favorable concernant la création de ces instituts. Cela passera bien entendu au Conseil d'administration la semaine prochaine.

### 3) Affaires ressources humaines

#### a) Procédure d'inscription à l'HDR

**M. le Président :** Point suivant, ressources humaines. Il vous est proposé une procédure d'inscription à l'HDR puisque nous en avons une, mais qui était basée principalement sur les critères de qualification au CNU, aux fonctions de professeurs des universités. C'est une qualification qui a disparu pour les maîtres de conférences en poste. La grille et les textes que nous avons produits à l'époque sont devenus totalement inefficients, et ils n'avaient plus de sens. Une nouvelle procédure a été proposée par le Conseil de l'École Doctorale qui est compétent pour la proposition. Cette procédure vous est soumise aujourd'hui et je demande votre avis sur ce document. La question, c'est bien sûr d'émettre quand même un petit filtre à l'inscription à l'HDR, sachant que parfois, on a des surprises et que le fait d'avoir des soutenances HDR d'un niveau extrêmement faible nuit à l'établissement. Il faut éviter de se ridiculiser à la face du monde puisque les membres du jury sont en général

a minima nationaux, voire internationaux. Je vous laisse la parole si vous avez des questions ou des remarques sur cette proposition de procédure.

**Mme ROGERS, MCF :** Monsieur le Président, juste deux petites remarques. Il me semble qu'il y a peut-être une coquille à la page 2. On dit qu'il y a un délai de deux ans pour soutenir, mais à la page 3, on parle d'un délai de trois ans pour soutenir. Il faudrait peut-être harmoniser.

**M. le Président :** C'est deux ans. Effectivement, je pense qu'il y avait une réflexion à ce sujet au niveau du Conseil de l'École Doctorale et je pense qu'ils n'ont pas modifié tous les documents. Donc, c'est deux ans. Merci de cette remarque.

**Mme ROGERS, MCF :** Je vous en prie. Par ailleurs, il n'y a pas de critères qualitatifs pour pouvoir se présenter, notamment pour les aspects de codirection de thèse, d'encadrement. Je crois que dans le passé, ils étaient précisés davantage, mais là, ils ne le sont plus.

**M. le Président :** Alors, c'est bien normal et c'est volontaire parce qu'on a constaté que, malgré toute la bonne volonté des collègues qui travaillaient sur ces critères, ils étaient toujours attirés en quelque sorte par leur propre discipline et forcément influencés par les critères de leur propre discipline. Or, nous sommes une université pluridisciplinaire. Donc, c'est très compliqué d'avoir des critères qui soient suffisamment fins, qui correspondent à tout le monde et qui ne viennent pas finalement télescoper telle ou telle section CNU pour laquelle ces critères seraient totalement contradictoires ou, en tout cas, dénués de tout sens. Plutôt que de faire un mauvais exercice, il faut rester, je pense, général parce que le Conseil académique restreint, comme vous l'avez peut-être vu dans la note, est saisi de ces demandes. Ce n'est pas le Conseil de l'École Doctorale qui décide, mais c'est le Conseil académique restreint et là, il sera peut-être plus à même, suivant les disciplines, de formuler des avis sur la qualité des dossiers. On peut toujours demander à un collègue extérieur aussi son avis. Enfin, on verra comment on fait, mais en tout cas, il ne faut pas que la procédure soit trop lourde pour que les collègues n'aient pas à attendre six mois avant d'avoir une réponse. Mais il faut quand même avoir des garanties sur la qualité scientifique du dossier. Je suis d'accord, mais c'est très difficile. On a essayé et il n'était pas forcément satisfaisant de le faire étant donné que nous sommes pluridisciplinaires et que la recherche en histoire, Madame ROGERS, n'a rien à voir avec la recherche en chimie ou la recherche en mathématiques.

**Mme ROGERS, MCF :** Je n'en doute pas, Monsieur le Président.

**M. le Président :** Et pourtant, ce sont des recherches indispensables, mais très différentes. Alors, est-ce que vous avez d'autres questions sur cette procédure ? Oui, Madame DULORMNE.

**Mme DULORMNE, MCF :** En fait, j'ai lu avec attention et il y a des éléments que je ne connaissais pas, que je ne maîtrisais pas, notamment au niveau du Conseil de l'École Doctorale. J'ai donc cherché sur le site de l'université. Je n'ai pas trouvé les éléments de constitution de l'École doctorale. Donc, j'ai été sur le site du ministère. Et là, j'ai trouvé l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2016 qui régit la constitution d'un Conseil de l'École Doctorale. Au niveau de ce texte, il est précisé que ce conseil est là pour suppléer et soutenir le président de l'école doctorale et pour l'aider à prendre les décisions en ce qui concerne la gestion des doctorants. Il n'y a pas d'obligation concernant les autorisations ou le fait de promulguer une autorisation de soutenance HDR dans ce texte. Ma question est la suivante : pourquoi positionner le Conseil de l'École Doctorale sur cette autorisation ? Sachant que quand on regarde, on voit des critiques sur l'Université de Metz et celle de Toulouse par rapport à ce type de fonctionnement qui paraît poser certains problèmes dans d'autres universités. Visiblement, le CAC a pu proposer des critères au sein de l'université – peut-être que je me trompe – sous

forme de publications à remplir, etc., pour que les dossiers soient validés de façon tout à fait correcte. Donc, pourquoi passer par le Conseil de l'École Doctorale dans le cas de notre université ?

**M. le Président :** Parce que ça se fait dans la plupart des universités, parce que les étudiants sont des étudiants. Quand vous vous inscrivez à l'HDR, vous avez une carte d'étudiant. C'est tout naturellement que le Conseil de l'École Doctorale fasse ce travail, puisqu'il est au plus près de cette réalité. Bien entendu, il s'agit dans certaines situations des collègues HDR qui prennent certains types de décisions, puisque c'est eux qui seront compétents pour décider de la qualité des dossiers avant de les soumettre au CAC. Il n'y a pas de difficulté à ce niveau-là. C'est ce qui se fait dans la plupart des établissements, qu'ils soient hexagonaux ou non. C'est un choix. Cela a toujours été le cas ici aussi. Dans la précédente mandature, ça a toujours été l'école doctorale qui a géré les inscriptions HDR. C'est comme ça à peu près partout. Si à Metz ou à Toulouse, il y a des difficultés, écoutez, tant mieux ou tant pis pour eux, mais cela ne me concerne en rien. C'est un fonctionnement totalement transparent et démocratique puisque le conseil, il travaille en toute sérénité, sachant qu'ensuite, les travaux sont transmis au Conseil académique restreint aux HDR, bien entendu. Il n'est évidemment pas question que les maîtres de conférences non HDR se prononcent sur la possibilité pour un autre collègue non HDR de s'inscrire à l'HDR. Ce seront les HDR du Conseil académique qui vont statuer sur ces questions. Mais c'est un choix de l'université, mais c'est le choix qui a été fait par la plupart des universités. Ensuite, chacun a ses propres critères. Il y a beaucoup d'universités qui ne sont pas pluridisciplinaires. On ne peut pas comparer les établissements entre eux. Et il faut savoir que le Conseil de l'École Doctorale est déjà constitué. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce texte ?

**M. ROOS, PR :** Oui, Monsieur le Président. Je me demandais, en relisant un petit peu le document – je ne sais pas si ce que je dis est juste ou pas –, si on ne pourrait pas aussi dans les critères... Peut-être que c'est implicite, mais la participation au pilotage des impétrants ou à des programmes de recherche ou des choses comme cela. C'est vrai que ce n'est pas en lien direct avec l'encadrement, mais comme juste au-dessus, des paramètres qualitatifs sont marqués (changement de thématiques, création de nouvelles orientations de recherche et autonomie dans la conduite des activités), je me demandais si effectivement, on ne pourrait pas mettre un critère qui montre effectivement que la personne s'implique dans des projets de recherche.

**M. le Président :** Alors, les projets de recherche, oui, tout à fait, c'est un indicateur qui est fort, mais qui est fort dans les disciplines principalement scientifiques. Donc, il est compliqué de le préciser de manière claire à ce niveau-là, puisque ça fait partie, justement, quand on décline ce texte, de la déclinaison sur les sections CNU scientifiques : les mathématiques, la biologie, la physique, la chimie, etc., où là, il y a des appels à projets, parce que pour moi, c'est de ça dont il est question. Il est question de répondre à des appels à projets, de remporter des appels à projets, des ANR, des projets européens, etc., et de les piloter. C'est plus rare dans certaines autres disciplines où le fonctionnement n'est pas le même. Afficher cet item ici, c'est déjà sanctionner certains collègues, notamment ceux en ALL (Arts, Lettres et Langues) où ces choses ne fonctionnent pas exactement de la même façon. Ces aspects qualitatifs seront déclinés en fonction des sections CNU où on demande certaines choses à des collègues et pas à d'autres. Par exemple, les mélanges constituent un type de publication très apprécié dans certaines disciplines. Mais si vous voulez l'instituer ici, les scientifiques n'en font pas. Donc, à ce moment-là, ils n'émargent pas à cela. Et on va leur dire oui, mais vous n'avez pas de mélange. Ils vont répondre que oui, mais nous, on n'en fait pas. Vous voyez, c'est ce genre de choses qu'on ne veut pas écrire, donc on ne peut pas être trop précis. Mais bien entendu, lorsque chaque dossier sera étudié, on le regardera avec le bon prisme, la bonne section et la bonne discipline. Donc, oui, je vous rassure. C'est fondamental dans le monde dans lequel on vit pour gérer des projets, piloter des projets et participer à des projets financés. Mais ça ne concerne pas toujours tout le monde. Mais comme c'est le cas, qui va décider ? Chers collègues, vous serez présents pour insister sur cet aspect-là, pour les dossiers, en tout cas, qui relèvent

des sections CNU qui sont en lien avec ces projets. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ? Mais écoutez, on passe au vote sur cette procédure d'inscription à l'HDR. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Une abstention sur Fouillole. Pas d'autres abstentions ? Qui vote contre ? Aucun vote contre. La procédure est adoptée. Merci beaucoup.

**b) Campagne d'emplois établissement 2024 : Enseignants-chercheurs**

**M. le Président :** Campagne d'emploi établissement 2024 : enseignants-chercheurs. Vous avez des tableaux qui vous ont été remis. Je crois, Madame la DRH, qu'il y avait une petite coquille. Ce n'est pas grand-chose. Les éléments sont bons, mais c'est juste le tableau récapitulatif peut-être qui... Est-ce que vous pouvez nous préciser ce qui change ? Dans quel tableau ?

**Mme SOLVIGNON, DRH :** Bonjour à tous. Effectivement, concernant le tableau relatif aux demandes de recrutement de maîtres de conférences, tout en bas du tableau, pour les lignes 12, 13 et 14, il y a des modifications. Les sections CNU sont respectivement pour le poste 120 - 03, pour le poste 145 - 01 et pour le poste 231 - 02.

**M. le Président :** C'est une erreur matérielle lorsque le tableau a été rempli. Les documents sont conformes à ce qui a été voté par les conseils d'UFR. Il n'y a pas d'erreurs dans les fiches de poste. L'erreur, c'est dans le tableau qui a été construit par la suite pour synthétiser tout cela. Donc, je reprends : sur les lignes 12, 13 et 14, les trois dernières lignes du tableau relatif aux demandes de recrutement de maîtres de conférences, il s'agit de contractuels. Pour la ligne 12, ce n'est pas la section 02 du CNU, mais la section 03. Pour la ligne 13, ce n'est pas la section 03, mais la section 01. Et pour la ligne 14, ce n'est pas la section 05, mais la section 02, conformément aux fiches qui ont été jointes. Est-ce que vous avez des questions sur ce tableau concernant les maîtres de conférences pour la campagne synchronisée ? Pas de questions ? Oui, Madame DULORMNE.

**Mme DULORMNE, MCF :** Oui, j'ai une question par rapport à ce que j'ai pu voir sur les fiches de poste. Précédemment, au cours des deux dernières années, nous n'avons pas pu recruter au niveau des postes de maîtres de conférences.

**M. le Président :** Vous dites « nous », mais j'ignore à qui vous faites référence.

**Mme DULORMNE, MCF :** Je suis au département de biologie.

**M. le Président :** Je rappelle quand même à tout le monde que vous êtes élue au Conseil académique de l'Université des Antilles. Vous n'êtes pas ici pour défendre uniquement la biologie. Mais bon, on peut continuer à parler de la biologie. Donc, parlons de la biologie à nouveau. Je vous écoute.

**Mme DULORMNE, MCF :** Précédemment, notre expérience a été de ne pas pouvoir mettre au concours des postes qui étaient susceptibles d'être vacants. Qu'en est-il aujourd'hui de ce sujet ?

**M. le Président :** Je ne comprends pas la question. Pardonnez-moi, j'ignore de quoi vous parlez.

**Mme DULORMNE, MCF :** Je reprends. Lorsque nous avons demandé un recrutement sur des postes susceptibles d'être vacants, c'est-à-dire que les collègues étaient toujours en poste et partaient à la retraite, par exemple, dans le cas d'aujourd'hui...

**M. le Président :** D'accord, j'ai bien compris. Si on a un arrêté de départ à la retraite, le poste peut être mis au concours. S'il n'y a pas d'arrêté, on ne peut pas le mettre au concours parce que parfois, des collègues font valoir des droits à des prolongations. S'il n'y a pas d'arrêté qui a été pris, on ne peut pas mettre un poste au

concours. Concernant le fait que le poste soit susceptible d'être vacant, on sait qu'il va l'être au moment de la prise de fonction du lauréat du concours. Quand il n'y a pas ce type de document, on ne met pas le poste au concours. J'espère que j'ai répondu à votre question.

**Mme DULORMNE, MCF** : OK.

**M. le Président** : Cela concerne les départs à la retraite, bien sûr. Pour les mutations, c'est la même chose s'il n'y a pas d'arrêté ni de document disant que la personne est en détachement, en mutation ou quoi que ce soit. Il n'y a pas de vacance de poste, et, donc, il n'y a pas de mise au concours non plus.

**Mme DULORMNE, MCF** : Tous les collègues qui partent à la retraite ont leur arrêté.

**M. le Président** : En tout cas, il y a un document. Madame la DRH.

**Mme SOLVIGNON, DRH** : Merci, Monsieur le Président. Je vais compléter. Il peut aussi s'agir d'une demande formalisée de la part de l'enseignant qui demande son admission à la retraite à une date précise.

**M. le Président** : Monsieur LETIN, oui.

**M. LETIN, BIATSS** : Merci Monsieur le Président. Cette fois-ci, j'aurais juste une observation à nouveau, toujours sur le plan quantitatif, Monsieur le Président. Ce sont, cette fois-ci, des enseignants. Je regrette également qu'ils ne soient pas présents dans cette campagne. Ma question est la suivante : pourquoi, Monsieur le Président, n'y a-t-il pas de postes présentés dans cette campagne ? Peut-être que c'est pour la prochaine fois, je ne sais pas, mais je le regrette. Ma deuxième question est la suivante : dans ce tableau, on ne nous présente encore une fois que les postes qui ont eu un avis favorable. Comme on est en instance, j'aurais bien aimé que soient présentés aussi les postes avec des avis défavorables. Il aurait été intéressant qu'on puisse voir cela ici.

**M. le Président** : Alors, c'est bon ? Je peux répondre ? Sur la première question « pourquoi il n'y a pas de postes à Saint-Claude ? », c'est parce que tout simplement nous n'avons pas eu de demande de publication d'emploi cette année. Donc, est-ce qu'ils sont vacants ou pas ? Je ne sais pas. Mais chaque composante a sa stratégie de mise au concours des emplois et là encore, nous ne faisons pas d'ingérence. Il n'est pas possible pour un président de forcer la mise au concours d'un emploi si un département, un laboratoire, une UFR ou un IUT ne souhaite pas mettre au concours un poste. On peut imaginer qu'il y a une stratégie de recrutement qui est mise en place et, donc, on respecte ça totalement. N'oubliez pas que nous formons des doctorants. Nous avons des collègues qui préparent des HDR. Donc, parfois, les personnes à responsabilité veulent favoriser l'emploi de ces jeunes ou de leurs collègues et, donc, maintiennent des emplois vacants quelques années. Tant que cela ne dure pas longtemps, il n'y a pas de problème. Peut-être pas pendant dix ans, mais sur quelques petites années, ça ne pose aucun problème. Donc, moi, je n'ai pas vu à mon niveau de demande émanant de cette composante.

Concernant l'UFR STAPS, elle compte effectivement beaucoup d'étudiants. Elle a eu déjà un certain nombre de mesures en sa faveur à plusieurs reprises dans le passé. Et tout récemment encore dans le cadre du dialogue de gestion, nous avons obtenu de la masse salariale pour employer des enseignants au niveau de l'UFR STAPS. Donc, l'UFR STAPS n'est pas oubliée. En revanche, là, je suis au courant d'un poste de maître de conférences dont le Conseil de l'UFR – là, je parle sous le contrôle de Monsieur le Doyen de l'UFR STAPS – a voté la publication. En effet, ce poste n'est pas ici, non pas parce qu'il a eu un avis défavorable, mais parce que la

procédure qui a amené à ce vote était irrégulière. Comme je l'ai dit tout à l'heure, on a eu dans le passé des attaques extrêmement dures vis-à-vis de collègues et notamment de jeunes, de doctorants, de docteurs qui ont été recrutés. On a eu des attaques de ces recrutements ad hominem au tribunal administratif et au Conseil d'État pour des professeurs. On ne va pas revivre ça. Toutes les universités font des erreurs, parce que la chaîne, dans un recrutement, elle est extrêmement longue. Il y a des erreurs humaines qui ne sont pas des erreurs volontaires, et qui ne relèvent pas, comme on l'a dit parfois, de magouilles. C'est simplement que nous sommes des êtres humains, qu'on a beaucoup de travail et que parfois, il est vrai qu'il y a des choses qu'on ne fait pas totalement correctement. Partout dans l'hexagone et en France, je pense qu'on recrute à peu près comme il faut, mais chez nous, ça va être parfait, parce qu'on s'est fait quand même défavorablement connaître au niveau national par un certain nombre de décisions et certains jugements. Ça n'arrivera plus en tout cas sous ma présidence. Quand les choses ne sont pas faites correctement, qu'il s'agisse d'un laboratoire, d'un département ou du Conseil d'UFR, le poste est irrégulier. On n'a pas à voter sur des choses irrégulières. Donc, il n'y a pas d'avis en fait, puisqu'il n'y a pas de poste. Oui, il y avait un poste de maître de conférences, mais la procédure a été irrégulière. Donc, le poste n'a même pas été voté en Conseil de Pôle. Il ne peut pas l'être non plus au Conseil académique. Et enfin, si une UFR décide de ne pas mettre au concours un emploi, j'ignore comment je vais aller contre l'avis des élus du Conseil d'UFR pour dire que vous allez publier ce poste. Enfin, il faut qu'il y ait une vraie raison. On peut le faire, mais ça va être exceptionnel. C'est qu'il y a un enjeu fort pour l'établissement. Il faut qu'il y ait une raison. Ça, on ne le fait pas en effet. Vous avez des avis qui sont certes consultatifs, mais maintenant, Monsieur LETIN, vous pouvez voter contre, si vous voulez, et mettre un avis négatif sur le « favorable ». Mais vous ne pourrez pas mettre un « favorable » sur du « défavorable » aujourd'hui. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Je propose qu'on vote globalement sur le tableau avec les petites modifications qui sont juste de petites erreurs d'écriture sur les trois dernières lignes, sur la mise au concours de l'ensemble de ces emplois de maîtres de conférences à la session synchronisée, et sur les trois maîtres de conférences actuels au bas du tableau. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Pas d'abstention, pas de vote contre et tout le monde a pris part au vote. À l'unanimité. Merci beaucoup.

Nous avons un deuxième tableau qui concerne les emplois de professeurs des universités. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques sur ce tableau concernant les professeurs ? Pas de questions ? Pas de remarques ? Donc, je passe au vote. Sur cette campagne d'emplois des professeurs, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Une abstention à Fouillole. Qui vote contre ? Le tableau est validé avec une abstention sur le campus de Fouillole. Merci beaucoup.

Point n°4 : affaires scientifiques, changement de périmètre d'une UMR. Oui.

**M. LETIN, BIATTS** : Je souhaiterais motiver mon abstention.

**M. le Président** : Mais je vous en prie.

**M. LETIN, BIATTS** : ... c'est ce déséquilibre qui a motivé mon vote.

**M. le Président** : Déséquilibre de quelle nature, Monsieur LETIN, entre la Guadeloupe et la Martinique ? Monsieur LETIN, reprenez. Allez-y, vous motivez votre abstention au vote du tableau sur les professeurs.

**M. LETIN, BIATTS** : Je vous motivais mon vote pour les postes de professeurs sur le problème quantitatif entre les deux territoires : Pôle Guadeloupe et Pôle Martinique. C'est tout.



**M. le Président :** Monsieur LETIN, comme vous le savez, moi je n'ai pas ce prisme-là de regarder par territoire. On est l'Université des Antilles, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, mais surtout, il y a des stratégies et des politiques. J'ai dit aussi tout à l'heure que nous avons des maîtres de conférences HDR qui sont notamment formés, c'est-à-dire qu'ils passent leur HDR soit à l'Université des Antilles, soit ailleurs, mais qui sont en poste chez nous. Et peut-être que certaines composantes ont une politique différente et préfèrent attendre que leurs collègues soient prêts et que d'autres composantes mettent au concours des postes et préfèrent enrichir leur laboratoire de collègues venus de l'extérieur. Il y a le même nombre à peu près d'emplois de professeurs vacants ou pourvus en Martinique et en Guadeloupe. Là, on est quasiment à deux ou trois emplois près. C'est la même chose. Après, effectivement, les politiques varient en fonction, non pas des territoires, mais des composantes. Certains ont une appétence à recruter à l'extérieur, alors que d'autres ont plutôt une appétence à recruter localement. Chacun a sa stratégie, ce qui explique peut-être aussi ce déséquilibre, j'imagine. Mais vous auriez pu faire part de cette observation avant de vous abstenir, Monsieur.

#### **4) Affaires scientifiques**

##### **a) Changement de périmètre d'une UMR**

**M. le Président :** Alors, affaires scientifiques, changement de périmètre d'une UMR. Est-ce que vous avez des questions ? Il s'agit de l'UMR LC2S, futur ex-LC2S, qui enrichit son périmètre et qui change de nom. Est-ce que vous avez des questions ? Nous avons la chance, je crois, d'avoir parmi nous le directeur du LC2S. Si les questions sont trop techniques, il pourra m'aider à y répondre. Est-ce que vous avez des questions sur ce changement de périmètre de l'UMR LC2S ? Pas de question ? Écoutez, c'est parfait, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est acté. Merci beaucoup, à l'unanimité.

##### **c) Adhésion de l'Université des Antilles au Centre d'excellence caribéen de la géothermie**

**M. le Président :** Ensuite, nous avons eu une adhésion de l'Université des Antilles au Centre d'excellence caribéen de la géothermie. Vous savez que c'est un enjeu majeur dans nos régions : l'énergie, cette autonomie énergétique qu'on aimerait atteindre et le côté « transition écologique » qui voudrait qu'on fasse plus appel à des énergies propres qu'à des énergies fossiles. L'Université des Antilles souhaite prendre part, à travers ses enseignants-chercheurs et ses équipes de recherche, à cette initiative portée par la région Guadeloupe. Il s'agit de la création d'un centre d'excellence caribéen de la géothermie. On demande votre avis. Je vous laisse la parole.

**Mme DUBOST, MCF :** Oui, bonjour. Isabelle DUBOST. Moi, j'aimerais bien avoir des précisions, s'il vous plaît. Tout à l'heure, on a parlé de création d'instituts. Et c'est quoi l'intérêt, là, de créer une association ? Voilà, j'aimerais bien, au niveau technique, avoir quelques informations sur ce sujet. C'est quoi l'intérêt d'avoir une association et pas un autre institut, par exemple ? Merci.

**M. le Président :** Alors la différence ici est que cette initiative n'est pas une initiative de l'Université des Antilles. Ce n'est pas non plus une initiative conjointe. C'est une proposition, c'est une initiative de la région Guadeloupe et elle souhaite y associer l'université. Ils nous ont effectivement contactés, sachant que nous avons des personnes expertes dans ce domaine au sein de l'UA. Moi, j'ai donné un avis favorable à la présentation de ce projet, mais ce n'est pas notre projet. Effectivement, on ne fait pas d'association loi 1901 sur ces questions-là, bien entendu, mais ce n'est pas la même chose que les instituts. Les instituts, c'est une coconstruction. Nous nous sommes mis d'accord en mettant en avant chacun nos besoins et nos façons de fonctionner pour trouver un terrain commun. Donc là, c'est le projet de la région Guadeloupe qui est une association, mais nous, on est preneurs, puisqu'on sait bien que c'est dans l'intérêt des territoires. La

géothermie peut concerner l'ensemble des îles de la Caraïbe. Il y a un fort potentiel de projection aussi ensuite dans toute la région Caraïbe. Est-ce que vous avez d'autres ...

**Mme DUBOST, MCF** : Je vous remercie.

**M. le Président** : Je vous en prie, Madame DUBOST. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ? Mais écoutez, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci pour cet avis favorable. Alors, j'ai sauté un petit point sur les dotations annuelles. Merci, Madame la DRH. Je suis un petit peu trop rapide. On revient au point B si vous le voulez bien, puisque je suis passé du point A au point C.

#### **b) Dotation annuelle des unités de recherche**

**M. le Président** : Le point B concerne les dotations annuelles des unités de recherche. C'est un point très important. Les commissions de recherche ont travaillé conjointement. Je parle sous le contrôle des deux VP recherche qui sont présents à ce conseil, qui sont élus à ce Conseil académique. Les clés de répartition ont déjà été votées précédemment par nos instances CAC et CA lors de la précédente mandature, et ces instances ont procédé à la répartition en termes de pourcentage, puisqu'on n'a pas encore le budget de la recherche qui sera voté par le Conseil d'administration de décembre. Mais là, on a une répartition en termes de ratio de ce budget, et cela est basé sur une clé de répartition et sur les travaux des deux commissions. Si vous avez des questions, je vous en prie, allez-y.

Excusez-moi, j'étais allé régler la climatisation, puisque mes collègues sont en train de se congeler. Pas de questions sur ces dotations annuelles ? Oui, Monsieur LETIN.

**M. LETIN, BIATSS** : Oui, Monsieur LETIN Gregory. Lors de la commission recherche...

**M. le Président** : Pourriez-vous parler un peu plus fort pour les collègues à distance, s'il vous plaît ?

**M. LETIN, BIATSS** : Gregory LETIN. Lors de notre commission recherche, effectivement, nous avons voté la dotation. Une collègue nous a fait remarquer qu'il y avait un problème de décompte sur le nombre de publications. Je voudrais savoir s'il y a une correction à apporter sur le document, par la suite.

**M. le Président** : Enfin, juste avant, ça dépend. Parce que s'il y a eu un vote et qu'on a parlé après le vote, il n'y a pas de correction après un vote.

**M. LETIN, BIATSS** : On a voté sur la base de cette possibilité de correction, il me semblait.

**Mme MOPHOU, PR** : Mon collègue peut effectivement confirmer qu'on avait dit... Je m'en souviens très bien, il s'agissait de Madame PHILIPPON. On avait dit que « est-ce qu'elle voulait qu'on réagisse ? » et elle a dit « non ». Et donc, on a voté et elle a voté. Personne n'était contre. Il n'y avait pas eu d'abstention.

**M. le Président** : Est-ce que vous avez d'autres questions ou remarques sur ce document ?

**M. ROOS, PR** : Je confirme juste, Monsieur le Président, si vous me le permettez ...

**M. le Président** : Bien sûr.

**M. le Vice-Président du pôle Martinique** : ... ce que vient de dire ma collègue. Effectivement, les tableaux ont été votés à l'unanimité en l'état.

**M. le Président :** Très bien. Merci beaucoup, Monsieur le Vice-Président. Je vous propose qu'on vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, dotation votée à l'unanimité. Le Conseil académique étant décisionnaire, une fois que le CA a voté sur cette question, automatiquement, les sommes seront ventilées au laboratoire au début du mois de janvier.

## 5) Affaires pédagogiques

### a) Validation des informations destinées au portail Parcoursup au titre de l'année 2024

**M. le Président :** Concernant les affaires pédagogiques, nous avons des validations destinées au portail Parcoursup pour l'année 2024. Est-ce que vous avez des questions sur ce sujet ? Nous avons la chance d'avoir la VP CFVU du Pôle Guadeloupe. Là aussi, très souvent, on essaie d'avoir des réunions conjointes entre les deux CFVU, ce qui permet quand même d'avancer et de renforcer la cohésion de l'établissement et la cohérence aussi des décisions prises. Est-ce que vous avez des questions sur le point petit « a » ? Pas de questions ? Je vous propose qu'on passe au vote. Oui, il y a une question. Allez-y, Madame GILLOT.

**Mme GILLOT :** Oui, merci Monsieur le Président. Juste une question : n'y a-t-il pas de masters à l'INSPE Martinique ? Dans le tableau, on ne voit pas les masters de l'INSPE Martinique et on ne voit pas non plus les formations de la faculté STE en Martinique.

**M. le Président :** Oui, ce sont des masters qu'il y a à l'INSPE.

**Mme GILLOT :** Dans le tableau récapitulatif, il n'y a que les masters du Pôle Guadeloupe.

**Mme AURORE, PR :** Il s'agit là des formations qui sont sur le Pôle Guadeloupe. Les éléments concernant Parcoursup et Mon Master n'ont pas encore été validés.

**M. le Président :** Merci de cette précision. Au prochain Conseil académique, j'imagine qu'on les votera. Oui, Madame ROGERS.

**Mme ROGERS, MCF :** Oui, j'avais une question concernant la prise en compte de la réforme du CAPES, notamment des concours de recrutement qui effectivement avaient posé problème. Monsieur COUDEVYILLE peut peut-être l'expliquer mieux que moi en CFVU, parce qu'effectivement, d'après ce que j'ai compris, le Gouvernement souhaiterait que les concours se passent à la fin de la licence. Et donc, en quoi est-ce que ça affecte effectivement les masters de l'INSPE ? Est-ce qu'on a déjà des éléments sur ces questions ou pas ? Ce matin, on m'a dit que ça devait être reporté à 2025. Ça nous laisserait le temps pour l'année prochaine. Mais est-ce que vous en savez un peu plus ?

**M. le Président :** Pour ma part, je n'ai pas d'information sur ce sujet quant à la date effectivement de l'application de ces réformes et même sur leur contenu, je pense que ça peut encore bouger parce qu'il y a plusieurs options qui sont sur la table. Ce qui est sûr, c'est qu'il y aura une refonte profonde des INSPE. On verra exactement quelle est la solution qui sera adoptée, parce que même à certains endroits, on parle de création d'écoles post-bac. Vous savez, ça aussi, c'est une option qui est possible. Ça voudrait dire que les étudiants n'iraient même pas à l'université. La question centrale est de retirer des INSPE la préparation aux concours de professeurs des écoles, sachant que pour l'instant, cela nécessite un bac+5. Mais ce n'est pas encore d'actualité pour tout de suite en tout cas.

**Mme ROGERS, MCF :** Si je comprends bien, l'idée serait de... On reste à l'identique, en attendant d'en savoir plus en fait.

**M. le Président :** Tout à fait, puisque la loi s'applique. Celle qui est en vigueur maintenant s'applique à nous. On la respecte et quand ça changera, on sera averti et là aussi, on évoluera en fonction des lois. Mais on ne peut pas anticiper une réforme qui n'est pas encore mise en œuvre ni même votée. Merci. On respecte simplement les textes en vigueur et pour le reste, on verra quand ils seront adoptés. Sur ce premier point, est-ce qu'il y a d'autres questions ou est-ce qu'on passe au vote ? Donc, je vous propose qu'on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci pour ce vote unanime.

**b) Validation des informations destinées au portail Mon Master au titre de l'année 2024**

**M. le Président :** On a la même chose au point petit « b » : validation des informations, mais cette fois-ci, c'est le portail Mon Master. Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Pas de question. On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité.

**c) Diplômes universitaires (UFR Santé) : avenant, renouvellement, modifications, créations**

**M. le Président :** Nous avons des diplômes universitaires de l'UFR Santé. Cela ne passe pas en CFVU, parce que c'est une composante transversale. Ils viennent directement à notre niveau en CAC. Est-ce que vous avez des remarques à formuler sur ces documents qui ont été validés par le Conseil d'UFR, bien sûr, de la faculté de médecine de l'UA ? Pas de questions. On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

**d) Dossier d'accréditation du diplôme IBODE**

**M. le Président :** Toujours au niveau de l'UFR Santé, le dossier d'accréditation du diplôme IBODE. Toujours pas de questions ? On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci, unanimité.

**e) Modalités de contrôles de connaissances du diplôme IBODE**

**M. le Président :** Enfin, les modalités de contrôle et de reconnaissance du diplôme IBODE. On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Ces modalités sont adoptées à l'unanimité. Merci beaucoup.

**6) Questions diverses**

**M. le Président :** Il n'y avait pas de questions diverses. Donc, la séance est levée. Je vous remercie de votre présence aujourd'hui et je vous dis à très bientôt. Nous avons pour les enseignants-chercheurs un CAC restreint, vous le savez, le 7 décembre prochain. Merci à tous et je vous souhaite une très bonne fin de matinée.

*Fin de séance à 10 h 21*